

Processus d'évaluation indépendant

Ligne d'information 1-877-635-2648

Les anciens élèves des pensionnats indiens qui ont des questions au sujet du Processus d'évaluation indépendant (PEI) ou de leur réclamation peuvent appeler sans frais à la ligne d'information du PEI, au 1-877-635-2648. Ce numéro est sans frais.

La Ligne d'information du PEI peut aider les anciens élèves à mieux comprendre le processus et le cheminement de leur demande. Ces services sont offerts en français, en anglais, et en Inuktitut, et en cri.

Les déposés à la Ligne d'information du PEI peuvent :

- Donner de l'information sur l'état général du dossier du PEI d'un demandeur.
- Aider à répondre aux questions générales sur le PEI.
- Aiguiller le demandeur vers les organismes et programmes utiles.
- Aider le demandeur dans le cadre des formulaires de demande lorsqu'il a besoin d'explications supplémentaires (et non de conseils).
- Aiguiller le demandeur vers un barreau s'il désire obtenir des conseils juridiques.
- Transférer l'appel du demandeur à un service de counseling accessible en tout temps en cas de crise.
- Transférer l'appel des demandeurs non représentés aux agents de soutien du PEI.
- Aider les demandeurs à comprendre les lettres qu'ils ont reçues du Secrétariat d'adjudication.
- Aider les demandeurs à fournir des renseignements supplémentaires pour leurs demandes.
- Transférer l'appel à l'avocat du demandeur, dans le cas d'un demandeur représenté.
- Informer le demandeur de l'étape du PEI à laquelle se trouve son dossier, et répondre à ses questions concernant les prochaines étapes.
- Organiser l'envoi postal de fiches d'information générale sur le PEI au demandeur.
- Donner de l'information sur les services que le demandeur peut s'attendre à recevoir de son avocat tout au long du processus, et expliquer au demandeur la démarche à suivre pour changer d'avocat.
- Donner de l'information sur le PEI collectif
- Transférer les appels à l'Unité du PEI collectif.

Mis à jour en août 2013